Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 9

Artikel: Accords bilatéraux : résignation ou réaction?
Autor: Gautier, Victor
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888655

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉSIGNATION OU RÉACTION ?

par
Victor Gautier
Directeur de la Chambre de commerce de Genève

On ne doit pas s'étonner qu'après la guerre la Suisse ait reconstruit le système de ses échanges commerciaux avec les pays d'Europe dans le cadre de la bilatéralité la plus stricte. Les nécessités de fait devaient l'emporter sur les traditions. Très sollicitée en marchandises et en crédit, très dépendante aussi de l'extérieur, elle a dû courir au plus pressé et comme, dans le chaos de l'après-guerre, une synthèse de l'économie européenne s'avérait infaisable, elle s'est accordée avec chacun de ses voisins, immédiats ou moins proches, sur une base d'achats et de ventes conformes à la situation, aux besoins et aux possibilités de chacun.

Ce n'est donc pas par préférence que le Conseil fédéral a admis les tête-à-tête rigides dans esquels notre pays se trouve aujo urd'hui engagé. Et comme, en raison des circonstances, le volume et surtout la valeur de nos échanges battent tous les records anciens, la critique des méthodes, tout comme celle des intentions, hésite à se faire entendre.

Il est une critique pourtant que chaque jour qui passe rend plus pertinente et qui se résume en ces deux mots d'un vieil adage : « perseverare diabolicum ». Entrés de force dans un système contraire à notre intérêt, nous ne faisons rien ou presque rien pour en sortir, même lorsque les faits permettraient d'atténuer cette contrainte.

Une des deux grandes puissances mondiales a proclamé la nécessité du retour à la liberté. Les institutions de Bretton Woods, la Charte de l'Organisation internationale du commerce sont tout imprégnées de cet esprit. La Suisse, absente, mais plus intéressée que quiconque au résultat cherché, demeure passive, sur la défensive, dans son réseau d'accords divers. Bien loin de s'associer dans la zone de son propre commerce, où son action peut être sensible, aux efforts de libération, elle ne connaît plus que la voie sans aération qu'elle suit depuis deux ans ; semblable à la mouche qui grimpe le long d'une vitre, elle s'obstine à ignorer le passage que la fenêtre entrebaillée lui ouvre sur l'espace.

Comme le dit si bien le commentaire d'avril 1947 de la Chambre de commerce internationale sur la Charte du commerce, « des pays ayant à faire face à de graves difficultés quotidiennes se

voient contraints à adopter des restrictions et des mesures de contrôle tout à fait indésirables comme éléments *permanents* de politique nationale. Le danger que de telles mesures exceptionnelles s'éternisent par pure inertie est réel ».

Or la Suisse serait bien moins excusable que d'autres de se laisser aller à cette inertie. Riche en moyens internationaux de paiements, disposant d'une monnaie recherchée, elle peut se permettre des initiatives qui sont bien moins à la portée d'États dépouillés ou appauvris par la guerre.

Ce n'est pas sans surprise, par exemple, qu'on apprend que dans sa réponse au Comité de coopération économique européen, la Suisse a tenu à souligner qu'elle ne saurait renoncer à son droit de conclure des accords économiques bilatéraux. Peut-être cette déclaration était-elle commandée par les circonstances. Mais est-ce bien notre rôle que de nous faire les champions de la bilatéralité à tout prix au sein d'un groupement qui cherche le salut dans l'interpénétration des économies ?

Mais c'est surtout sur le plan immédiat des accords de paiement en vigueur que l'action de notre pays peut s'exercer dans un sens utile. On constate aujourd'hui que depuis la signature de ces actes, la situation des États partenaires a évolué en sens variable. Certains ont utilisé leur crédit de francs suisses jusqu'à l'extrême limite ; certains voient leur situation s'améliorer de mois en mois ; d'autres sont bel et bien créanciers grâce à l'accroissement de leurs exportations. Avec ces derniers, il est possible aujourd'hui d'atténuer les restrictions et les contrôles. Le danger d'un endettement permanent vis-à-vis de la Suisse n'existe plus et, lorsqu'un solde passif pour nous ressort mois après mois des statistiques officielles, on peut se demander à quoi répond encore un contingentement minutieux de nos livraisons. Sans doute faut-il sauvegarder nos exportations traditionnelles, mais lorsque notre contre-partie dispose de francs suisses et que sa reconstruction est en excellente voie, comme dans le cas de la Belgique, par exemple, l'expérience de méthodes plus souples et plus libres pourrait être tentée sans abandonner peut-être certaines précautions encore utiles.

Pourquoi, par ailleurs, ne pas provoquer des conversations plus larges ? L'économie de deux pays ne se complète jamais. La base d'échanges à trois ou quatre offre plus de possibilités que le tête-à-tête : des compensations en marchandises, par exemple, et une diversité des monnaies de paiement. Le premier pas pourrait être l'étude d'une fusion de nos accords avec les Pays-Bas et avec la Belgique, puisque ces deux États s'efforcent d'associer leurs systèmes économiques.

Ce qui importe surtout, nous semble-t-il, c'est que la Suisse adopte dans ses négociations commerciales une ligne de conduite orientée vers la multilatéralité, sans imprudence mais aussi sans frayeur exagérée, qu'elle saisisse les occasions de proposer à ses partenaires des mesures qui ouvrent de larges fenêtres sur les couloirs où nous sommes enfermés, qu'elle lutte contre l'inertie qui naît de la contrainte. C'est dans l'absence de routine, dans la recherche continuelle de nouveaux moyens, de nouveaux marchés et de nouveaux progrès que l'industrie suisse d'exportation est parvenue au succès. Lui rendre le goût de l'entreprise par le cadeau de la liberté peu à peu retrouvée doit être le rôle actuel des pouvoirs publics. Et, ce faisant, ils s'associeront utilement aux tendances affirmées par les récents travaux de l'Organisation des Nations Unies et de la Conférence des seize à Paris, car c'est par la mise en pratique de ces tendances que celles-ci seront le mieux servies. Or, dans le domaine restreint qui est le sien, la Suisse peut proposer à ses partenaires des mesures rapidement applicables et dont l'effort commun tenté pour l'Europe entière ne pourrait que profiter.

Victor Gautier